Charte d’engagement et de responsabilité

Service « الأسرة السعيدة » – Service de rencontre en vue du mariage

Proposé gratuitement par l’Association des Musulmans de Bobigny (AMB) · Version 1.0 · novembre 2026

Ce service a pour but d’aider des musulmans majeurs, sincères dans leur démarche, à rechercher un conjoint en vue du mariage, dans le respect des règles de l’islam, de la pudeur, de la discrétion et de la loi française. Il repose sur la sincérité, la discrétion et l’implication de la famille, notamment du wali. Les règles religieuses appliquées par le service sont celles validées par l’imam de la mosquée.

Article 1 – Organisateur et nature du service

- Le service est proposé par l’AMB, association dont le siège est situé 14 rue de la Bergère, 93000 Bobigny, SIRET 450 771 605 00026, représentée par son président, au sein de la mosquée. Il est placé sous la responsabilité d’un responsable de service désigné par le bureau de l’association, assisté d’un comité d’entretien composé de bénévoles.
- Le service est **entièrement gratuit**. Personne n’est autorisé à demander de l’argent, un cadeau ou une contrepartie au nom du service. Toute demande de cette nature doit être signalée immédiatement (article 10).
- Le service est une aide à la mise en relation. L’AMB s’engage à mettre en œuvre les moyens décrits dans la présente charte (obligation de moyens). Elle ne garantit ni une mise en relation, ni la compatibilité des personnes, ni la conclusion d’un mariage.

Article 2 – Conditions de participation

Pour participer, je déclare :

- être majeur(e), âgé(e) de 18 ans révolus ;
- être musulman(e) et avoir l’intention sérieuse de me marier ;
- être libre de tout lien de mariage, civil ou religieux. Le service ne met pas en relation une personne déjà mariée ;
- si je suis une femme divorcée ou veuve : avoir accompli ma idda avant toute mise en relation ;
- agir librement, sans contrainte de quiconque. Le mariage forcé est interdit en islam et puni par la loi.

Article 3 – Déroulement et vérifications

- La candidature se fait par formulaire, après lecture et acceptation de la présente charte et de la notice de confidentialité.
- **Entretien obligatoire** dans les locaux de la mosquée, mené par une personne du même sexe que le candidat ou en présence d’une tierce personne, avec le responsable du service ou des membres du comité.
- **Vérification d’identité** : la pièce d’identité est présentée lors de l’entretien et n’est pas conservée ; seule la mention « identité vérifiée » est enregistrée. Une attestation sur l’honneur de la situation

matrimoniale est signée. Pour une personne divorcée ou veuve, un justificatif est présenté à l'entretien.

- La candidature est validée par le comité. L'AMB peut refuser, ajourner ou suspendre une candidature, sans obligation de détailler ses motifs.
- Les propositions se font à partir de **fiches anonymisées**, choisies par le comité. Il n'existe aucune recherche libre de profils.
- Aucune information permettant d'identifier une personne n'est transmise sans son accord explicite.

Article 4 – Cadre islamique des rencontres

4.1 Le wali. Pour une sœur, l'accord et l'implication de son wali sont requis avant toute mise en relation, ainsi que pour le mariage, selon la position validée par l'imam. Si elle n'a pas de wali disponible (par exemple convertie, famille éloignée), elle en informe le service, qui l'oriente vers l'imam pour déterminer comment procéder. Pour un frère, l'information et l'implication de sa famille ou d'un référent sont vivement recommandées.

4.2 Aucun contact avant l'accord. Les participants s'interdisent tout contact direct (appel, messagerie, réseaux sociaux, intermédiaire informel) avant l'accord mutuel et l'autorisation du service. Les échanges passent par le service et par les walis.

4.3 Rencontres encadrées. Les rencontres ont lieu uniquement dans les locaux indiqués par l'AMB, dans une salle dont la porte reste ouverte ou vitrée, en présence du wali ou d'un mahram de la sœur, ou d'une personne de confiance agréée par le service. Elles sont courtes (45 à 60 minutes), sans isolement (khalwa), sans contact physique, dans une tenue pudique, et portent sur le projet de mariage.

4.4 Hors du cadre. Aucune rencontre privée ni aucun échange à caractère sentimental ou intime ne peut se prévaloir du service. Les participants restent étrangers l'un à l'autre jusqu'au mariage.

4.5 Le mariage. Le service n'organise pas de mariage religieux avant le mariage civil, conformément à la loi française. Les conditions de validité du mariage en islam (consentement de la future épouse, wali, témoins, mahr) sont rappelées par l'imam. Le service n'intervient ni dans la fixation du mahr, ni dans les accords entre familles.

Article 5 – Mes engagements

Je m'engage à fournir des informations exactes et à jour, à signaler sans délai tout changement (fiançailles, mariage, abandon de la démarche), à respecter les autres participants et le cadre de l'article 4.

Je m'interdis :

- tout faux profil, toute usurpation d'identité, tout mensonge destiné à tromper ;
- les propos insultants, menaçants, discriminatoires ou à caractère sexuel ;
- le harcèlement, l'insistance après un refus, toute pression ;
- toute demande d'argent, de cadeau ou d'aide financière ;
- tout contact en dehors du cadre défini à l'article 4 ;
- l'utilisation des informations reçues à des fins commerciales, malveillantes ou autres que le mariage ;
- la copie, la capture d'écran ou la transmission de la fiche ou des coordonnées d'un autre participant ;

- toute publication d’informations sur un participant (réseaux sociaux, groupes de messagerie).

Article 6 – Liberté de décision

Chaque personne est libre d’accepter ou de refuser une mise en relation, **sans avoir à se justifier**. Aucune pression, de la part du service, d’un participant ou d’une famille, n’est admise. Aucune promesse de mariage n’est faite. La décision de rencontrer une personne, de poursuivre ou de se marier appartient aux personnes concernées et, pour une sœur, à son wali, dans les conditions de l’article 4.

Article 7 – Confidentialité

- Les informations reçues dans le cadre du service sont destinées uniquement à la gestion des candidatures et à la mise en relation. Elles ne sont communiquées à personne d’autre.
- Les bénévoles et membres du comité ont accès aux seules informations nécessaires à leur mission et signent un engagement écrit de confidentialité.
- Toute personne recevant la fiche ou les coordonnées d’un autre participant s’engage à les garder confidentielles et à ne pas les diffuser.
- Une violation de la confidentialité peut entraîner l’exclusion définitive et engager la responsabilité civile ou pénale de son auteur.

Article 8 – Données personnelles

Mes données sont traitées par l’AMB conformément à la notice de confidentialité que j’ai lue. Je comprends en particulier que des informations sur mes convictions et ma pratique religieuses sont collectées, que j’accepte expressément leur traitement pour les finalités du service, que je peux retirer mon consentement et exercer mes droits à tout moment en écrivant à alossra.saida@gmail.com, et que mes données sont supprimées selon les durées indiquées dans la notice.

Article 9 – Responsabilité

- L’AMB répond de ses engagements et des fautes qu’elle commettrait dans l’organisation du service.
- L’AMB n’est pas garante de l’exactitude ni de la sincérité des informations déclarées par les participants au-delà des vérifications prévues à l’article 3, ni de leur situation familiale, professionnelle ou financière.
- L’AMB ne répond ni des décisions des participants, ni des échanges ou relations qui se dérouleraient en dehors du cadre de l’article 4, ni de leurs conséquences.
- Chaque participant répond de ses déclarations et de son comportement. Une fausse déclaration ou un manquement à la charte engage sa responsabilité.
- Aucune stipulation de cette charte ne limite les droits que la loi ne permet pas de limiter.

Article 10 – Signalement, sanctions et règlement amiable

- **Signalement.** Toute difficulté (comportement inapproprié, fausse information, demande d'argent, pression) peut être signalée à alossra.saida@gmail.com. Elle est traitée par le responsable du service, en toute confidentialité, et la personne mise en cause est entendue.
- **Mesures.** Rappel à l'ordre, suspension ou exclusion définitive ; retrait de la fiche des propositions ; information des walis concernés si nécessaire ; signalement aux autorités en cas de danger ou si la loi l'impose.
- **Règlement amiable.** En cas de désaccord, j'écris d'abord au responsable du service, qui répond sous 30 jours. À défaut de solution, le bureau de l'AMB est saisi, avec possibilité d'une médiation de l'imam. Les parties s'engagent à rechercher cette solution amiable avant toute action en justice.

Article 11 – Retrait et clôture

Je peux me retirer du service à tout moment, sans motif, en écrivant à alossra.saida@gmail.com. Mon dossier est clôturé en cas de mariage, de retrait ou d'inactivité prolongée. Mes données sont alors supprimées selon la notice de confidentialité.

Article 12 – Acceptation et version

J'accepte la présente charte en cochant la case prévue au formulaire ; la date, l'heure et la version acceptée sont enregistrées. Je la confirme par écrit lors de l'entretien. En cas de modification, je suis informé(e) et peux me retirer si je n'y consens pas.